

Exercice Indemnité de licenciement

Réalisez le bulletin du mois de mai 2025 du salarié licencié suivant dont le contrat se termine le 31 mai

Salarié non cadre en CDI

Salaire de base : 4 000,00 €

Licencié après 14 ans et 5 mois (fin mai)

Taux PAS : 1,2 %

Effectif de l'entreprise : 80

Taux AT : 1,9 %

Taux versement mobilité : 2 %

Mutuelle : sur la TA, 0,65% employeur et 0,65% salarié

Indemnité conventionnelle : 63 000,00 €

Indemnité transactionnelle : 33 000,00 €

Le montant des ICCP et des primes à intégrer au brut est de 10 000,00 €